

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 SEPTEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 38

OBJET

**Rapports d'activité 2009
des Syndicats
Intercommunaux :
S.I.C.G.P. –
S.I.D.E.COM. –
S.I.V.O.M. –
S.M.E.R.G.C.**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.,
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1^{er} octobre 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 octobre 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 octobre 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 10 E 00, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 E 01a- 01b-02-03)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Monsieur BAZIN D'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

Etait absente et excusée :

Madame BOUTIN

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2009 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :
S.I.C.G.P. – S.I.D.E.COM. – S.I.VO.M. – S.M.E.R.G.C.

RAPPORTEURS : Monsieur PIVERT (S.I.C.G.P.) Monsieur PERRAULT (S.I.D.E.COM.) Madame
RICHARD (S.I.VO.M.) Monsieur le Maire (S.M.E.R.G.C.)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2009 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication :

- le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (PISCINE),
- le Syndicat Intercommunal pour le Développement de la COMMunication (S.I.D.E.COM.),
- le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (S.I.VO.M.),
- le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture (S.M.E.R.G.C.).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports d'activité 2009 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2009**



SOMMAIRE

1° - PRESENTATION DU SYNDICAT

A / Composition

B / Création - Durée - Objet

C / Mode de gestion

2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

A / Le Comité Syndical

B / Le Bureau

3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT

A / Compte administratif 2009

B / Affectation du résultat comptable de 2009

C / Cotisation des communes membres

D / Analyse de l'exploitation de l'année 2009

4° - ACTIVITE SPORTIVE DE LA PISCINE

A / Natation scolaire

B / Les associations sportives

C / Autres activités

D / Poséidon

5° - LES PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ANNEE 2009

A / La convention avec Philippe LUCAS

B / Réflexion pour l'avenir - réalisation d'un audit

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la coopération intercommunale.

1 - Présentation du Syndicat

A- Composition

Le Syndicat est composé de 7 communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet.

Le chiffre officiel de la population de ces communes était de 103 441 habitants au 1^{er} janvier 2009.

B- Création - Durée - Objet

Créé par arrêté préfectoral en date du 8 avril 1961, il était au départ un Syndicat d'études et comptait 8 communes. En 1964, il se transforme en Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine. Il prend sa forme actuelle à 7 communes en février 1967.

Ce Syndicat a été créé pour une durée illimitée.

La Piscine a été ouverte le 4 janvier 1970.

C- Mode de gestion

La Piscine est gérée directement par le Syndicat.

Cependant, l'exploitation du Bar Restaurant fait l'objet d'une procédure de délégation de service public. À l'issue d'une nouvelle procédure, un nouveau contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2009.

2 - Activité administrative du Syndicat

A- Le Comité Syndical

L'année 2009 a connu une activité assez importante et a compté sept séances du Comité Syndical ; en règle générale il y a cinq séances par an. Pour deux d'entre-elles, il s'agissait du projet de convention à passer entre le Syndicat et l'association de Monsieur Philippe Lucas.

Les principales décisions de ces séances sont les suivantes :

- le 13 février 2009, essentiellement pour le débat d'orientation budgétaire pour 2009,
- le 25 mars 2009 pour le vote du Budget Primitif 2009,

- le 12 juin 2009 pour l'approbation du Compte Administratif 2008, le choix du nouveau délégataire du Bar-Restaurant, à l'issue de la procédure de délégation de service public,
- le 26 août 2009 pour le projet de convention à passer avec Monsieur Philippe Lucas et les conditions éventuelles de cet accord,
- le 10 septembre 2009, à nouveau sur ce même sujet ; le comité syndical autorisait le Président à signer une convention sous réserve de dernières négociations à mener,
- le 9 octobre 2009 pour le vote du Budget Supplémentaire 2009 et la présentation de la première phase de l'audit technique et fonctionnel lancé sur les installations de la Piscine,
- le 7 décembre 2009, pour une décision modificative n° 2, la fixation des tarifs 2010 et une modification du tableau des effectifs.

B- Le Bureau

Le Bureau du Syndicat n'a pas eu à se réunir en 2009.

3 - Vie financière du Syndicat

A- Compte Administratif 2009

L'exercice 2009 fait ressortir les résultats suivants :

✓ en section d'investissement :

- ✓ une réalisation de **dépenses** de **133 317,10 €** et des restes à réaliser pour un montant de **105 668,87 €**
- ✓ une réalisation de **recettes** de **52 445,66 €**; ajoutées au résultat antérieur reporté qui était de 254 388,29 €, le total des recettes est donc de **306 833,95 €**.
- ✓ un **excédent brut** de **173 516,85 €** et un excédent de **67 847,98 €** compte tenu des restes à réaliser.

✓ en section de fonctionnement :

- ✓ une réalisation en **dépenses** de **2 197 210,20 €**
- ✓ une réalisation en **recettes** de **2 243 264,31 €** qui, ajoutée aux **58 932,04 €** d'excédent antérieur reporté, donne un total de **2 302 196,35 €**,
- ✓ un **excédent** de fonctionnement de **104 986,15 €**.

B- Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement

Le Comité Syndical a décidé d'affecter le résultat comptable de la section de fonctionnement comme suit :

- **section de fonctionnement : 104 986,15 €.**

C- Cotisations des communes membres

Les cotisations appelées au Budget Primitif 2009 auprès des communes membres ont été à nouveau réévaluées ; elles étaient restées inchangées de 1999 à 2007, en dehors de l'arrondi (inférieur) lié à la conversion en euro mais elles ont évolué en raison de la progression des dépenses et de la stagnation des recettes d'activité:

- Saint-Germain-en-Laye, représentant 60 % de la participation : 510 198,38 €
- pour les six autres communes, les 40 % restants représentant 5,63 € par habitant, soit un total de 340 198,38 €.

D- Analyse de l'exploitation de l'année 2009

Globalement les dépenses de la section de fonctionnement sont en hausse de 3,08% par rapport à l'année 2008, et les recettes de 11,65%. Si l'on enlève de ces recettes l'augmentation des cotisations des communes et les rôles supplémentaires reçus, l'augmentation n'est que de 1,71%.

- ✓ les **dépenses d'exploitation** se répartissent globalement entre :
 - ✓ les frais de personnel, permanent et saisonnier pour **64,86%** des dépenses réelles de fonctionnement (64,55 % en 2008, 66,89% en 2007, 68,01% en 2006, 69,74 % en 2005,); ces charges sont relativement constantes ; elles correspondent aux contraintes réglementaires de surveillance du bassin et à la diversité des postes à pourvoir pour l'accueil de la clientèle (caisse, vestiaires, entretien, service technique, gardiennage de nuit); elles sont également liées à la très grande amplitude de fonctionnement qui représente plus de 80 heures par semaine,
 - ✓ les frais de structure (fluides, entretien, fonctionnement courant, sécurité) pour **33,77 %** (33,25 % en 2008, 30,51% en 2007, 31,90 % en 2006, 29,70 % en 2005); Ces comptes ont explosé en 2008 avec +21,47% par rapport à 2007. La variation est liée à l'augmentation importante des fluides nécessaires au fonctionnement de l'établissement (électricité et gaz) et à la facturation de l'eau, dans laquelle interviennent de nouvelles redevances au profit de l'Agence de l'Eau (+40%), Ces comptes sont supérieurs de 4,72 % à ceux de 2008 mais, si l'on enlève le montant payé pour l'audit, l'augmentation globale n'est que de 0,97%.
 - ✓ le reste des dépenses concerne quelques charges de gestion courante (chapitres 65 et 67) et la dotation aux amortissements (chapitre 68) ;
 - ✓ il est rappelé que la Piscine n'a plus d'endettement,
 - ✓ le fonctionnement de la Piscine est donc assez régulier d'une année sur l'autre.

- ✓ les **recettes d'exploitation** sont fournies par :
 - ✓ les usagers (produit des entrées à la Piscine, au Centre de Mise en Forme, participations des Lycées et Collèges, Centres de Loisirs et entrées diverses) pour **1 258 064,93 €** soit seulement 11 067,42 € de plus qu'en 2008 (1 246 997,51 € en 2008, 1 206 403,38 € soit 65,70% en 2007, 1 332 395,53 € soit 66,78 % en 2006, 66,78 % également en 2005) ;
 - ✓ les participations des communes, **894 855,74 €** dont 44 359 € de rôles supplémentaires,
 - ✓ mathématiquement, le relèvement des cotisations des communes modifie la répartition des ressources, **56,08 %** pour les recettes des entrées et **39,89%** pour les participations des communes,
 - ✓ les autres recettes concernent les mise à dispositions diverses (bassin et maître-nageurs) pour 61 089,64 €, des remboursements de l'assurance du personnel pour 27 654,06 € et des recettes exceptionnelles pour 1 599,94 € (remboursement de l'assurance bâtiment).

L'année 2009 est donc très légèrement excédentaire; ceci démontre la fragilité de cet équilibre qui est lié à l'activité et en grande partie conditionné par les conditions climatiques de l'été ; l'importance du coût des fluides est également très sensible et liée à la taille du bassin et à l'amplitude horaire d'ouverture de l'établissement.

En revanche, le budget primitif ne permet pas de prévoir d'autofinancement vers la section d'investissement ; les travaux sont financés par les excédents des « bonnes » années de recettes. Pour un programme de travaux à réaliser sur le bâtiment et ses installations, le Syndicat devra recourir à l'emprunt.

4 - Activité sportive de la Piscine



Les activités encadrées proposées par la Piscine sont les suivantes :

- L'activité bébés-nageurs,
- Centre de mise en forme : musculation, cours de gymnastique, sauna et hammam.

Par l'Association des Maîtres nageurs :

- La natation publique,
- L'apprentissage de la natation et perfectionnement,
- Les canetons et canards de 4 à 6 ans,
- L'école de natation, perfectionnement de 6 à 15 ans,
- L'entraînement natation préparation BAC,
- L'école de natation adulte,
- L'aquagym.

Par le Club des nageurs de l'Ouest :

- L'école de natation,
- La natation sportive,
- La natation Maîtres,
- Water-polo,

Par le Club Nautique de l'Ouest :

- La nage avec palmes,
- La plongée sous-marine,
- La plongée en scaphandre,
- La biologie sous marine,
- L'archéologie sous marine,
- L'apnée



A- Natation scolaire

Chaque année scolaire, de mi-septembre à fin mai, la Piscine accueille des classes maternelles de grande section, des classes primaires, C.P. et C.E.1 ainsi que les collèges et lycées, soit environ 3 500 élèves par semaine.

Pour les classes primaires, l'apprentissage de la natation est effectué par les maîtres-nageurs de la Piscine. Cette activité fonctionne avec 5 MNS qui enseignent et 3 qui surveillent.

Depuis l'année 2003, le Syndicat n'appelle plus de participation auprès de ses communes membres pour la natation scolaire de leurs élèves.

B- Le Club Nautique de l'Ouest et le Cercle des Nageurs de l'Ouest

L'ancienne association CNO est scindée en deux entités. Elles utilisent les installations de la Piscine pour leurs activités et leurs entraînements, tous les soirs de 17h30 à 20h30 sur 3 lignes d'eau, puis de 20h30 à 22h30 sur l'ensemble du bassin ainsi que le matin de 7h30 à 9h.

Les résultats sportifs du Cercle des Nageurs de l'Ouest sont d'un haut niveau. Une compétition internationale est organisée avec un vif succès chaque année.

C- Autres activités

Des créneaux sont également réservés le matin de 7h à 9h pour l'entraînement des pompiers, gendarmes et militaires.

Le personnel de la Piscine se mobilise chaque année en septembre en apportant son concours dans l'organisation d'un Triathlon au cours de l'opération « Les Virades de l'Espoir » pour la recherche contre la mucoviscidose, en décembre pour l'organisation du Triathlon du Téléthon qui réunit 336 concurrents et des « Marches de l'espoir ».

En mars une journée « Nager pour vaincre le cancer » est également organisée au sein de l'établissement.



D- Poséidon

Depuis plusieurs années maintenant, la Piscine dispose du système dit Poséidon qui est un système de surveillance subaquatique. Des caméras, reliées à un logiciel informatique, surveillent en permanence le fond du bassin afin de détecter un corps inerte. Sitôt détecté ce genre de situation, une alerte sonore est lancée, avec visualisation à l'écran de

la localisation de ce corps ce qui permet aux maître-nageurs de pouvoir intervenir immédiatement. Ces précieuses minutes évitent aux nageurs l'accident fatal ce qui a encore été prouvé au début de l'année 2010.

C'est un apport considérable pour le personnel de la Piscine et en premier lieu pour le public qui est ainsi doublement sécurisé.

Ce système, en grande partie mis au point à la Piscine de Saint-Germain-en-Laye, est maintenant largement commercialisé dans de nombreuses piscines publiques et privées, en France et à l'étranger.

5 - Principaux aspects de l'année 2009

A - La convention avec Philippe LUCAS

Au début de l'été 2009, le Syndicat a été approché par Monsieur Philippe Lucas qui était à la recherche d'une piscine pour entraîner son groupe de nageurs.

Des contacts ont alors eu lieu pour évaluer les demandes de Monsieur Lucas, les possibilités de la Piscine et les conditions éventuelles de cette possible mise à disposition.

Les questions étaient de plusieurs natures :

- Les créneaux souhaités pouvaient-ils être libérés sans pénaliser les autres utilisateurs,
- Les conditions d'utilisation (horaires, locaux mis à disposition ...) devaient être clairement définies,
- Les relations devaient être encadrées par des clauses écrites précisément, sur le plan juridique et des responsabilités,
- Les relations avec la presse devaient aussi être définies à l'avance et ne pas pouvoir poser problème par la suite,
- Enfin, sur le plan financier, cette mise à disposition ne pourrait se faire qu'en contrepartie d'une contribution à négocier mais réelle.

L'objet du premier comité syndical sur ce thème, le 26 août 2009, a posé les bases de ce que souhaitait le Syndicat et de ce qu'il était possible de proposer à Monsieur Lucas.

Une seconde réunion a eu lieu le 10 septembre pour finaliser l'accord :

- La convention serait signée non par Monsieur Lucas, en nom propre, mais par une association « Team Lucas »,
- Des créneaux horaires pouvaient être libérés, tôt le matin et dans l'après-midi, sans toucher à l'accueil des scolaires et du public, en déplaçant certains autres utilisateurs comme l'Armée ou le Lycée Agricole (d'autres espaces pouvaient leur être proposés) et avec la participation du Cercle des Nageurs de l'Ouest qui libérait aussi deux plages horaires,

- Deux types de tarifs étaient proposés, un tarif forfaitaire de 80 000 € à l'année si Philippe Lucas restait à la Piscine Intercommunale pendant 3 ans, ou, en cas de rupture de contrat, un paiement à la ligne d'eau selon les tarifs votés par le Comité Syndical,
- Philippe Lucas s'engageait à trouver des sponsors qui se porteraient garants du paiement des sommes dues au Syndicat en cas de défaillance de sa part.

Cette convention a pu être signée et Monsieur Lucas et ses nageurs ont commencé à utiliser les installations du Syndicat à compter du 16 septembre 2009. Le premier titre de recettes, émis sur 2009 pour 20 000 €, a été honoré.

Ce dossier a mobilisé les élus et les services du Syndicat pendant les deux mois d'été et la première quinzaine de septembre.

B - Réflexion pour l'avenir - réalisation d'un audit

Les derniers exercices ont été difficiles sur le plan financier ; les recettes sont restées modestes en raison de conditions climatiques parfois moyennes et en raison des difficultés économiques générales; le Syndicat a subi un alourdissement de certaines dépenses difficilement compressibles.

En 2006, un groupe de travail a réfléchi aux orientations à donner pour les années à venir : programme d'investissement, développement des activités, projet de bassin supplémentaire, ...

Les communes sont unanimement d'accord pour maintenir l'établissement en bon état de fonctionnement et réaliser les travaux nécessaires pour y parvenir. En revanche des projets plus ambitieux, comme la création d'un bassin supplémentaire, ne recueillent pas à priori d'avis favorable de l'ensemble des communes. Le surcoût est considéré comme trop important au regard des compensations qui pourraient être obtenues.

En 2008, le centre de remise en forme a été agrandi. Pour les travaux plus conséquents, le Syndicat a décidé de procéder à un audit pour maîtriser l'état du bâtiment et les travaux indispensables à son maintien en état. En outre, un audit doit être effectué pour cibler les améliorations à apporter ainsi que les éventuels services nouveaux à mettre en œuvre pour fidéliser, voire augmenter la fréquentation.

Suite à une publicité et mise en concurrence avec remise des offres le 15 mai, un cabinet a été choisi début juillet 2009; il s'agit d'ISC (Ingénierie Sportive et Culturelle) pour un montant de marché de 36 050 € HT; une réunion de lancement a eu lieu le 22 juillet.

La première étape de ce travail a été présentée devant le comité syndical le 9 octobre 2009 ; il s'agit de l'état des lieux et du diagnostic de l'existant, tant sur le plan technique que sur le plan du fonctionnement général. La seconde étape, présentée le 8 février 2010, en même temps que le débat d'orientation budgétaire pour 2010, portait sur les pistes d'amélioration et les solutions à mettre en œuvre.

L'analyse de l'existant fait ressortir les principaux points suivants :

- Sur le plan technique général:
 - La Piscine bénéficie d'un environnement exceptionnel, tant en intérieur qu'en extérieur,
 - La présence d'un bassin olympique et de plongeoirs la rendent attractive (les plongeoirs de 10 m sont rares en France),
 - Sa conception architecturale est toujours belle,
 - Mais le bâtiment a 40 ans ; il a été fait avec la conception et les techniques de l'époque ; même s'il a été entretenu correctement, il subit des pannes régulières,
 - La conception de ses organes techniques le rend énergivore, d'autant que le volume d'air à réchauffer est très important compte tenu de la présence des plongeoirs et de la coupole,
 - Le bassin semi-enterré rend son extension difficile,
- Sur l'état des organes techniques :
 - La ventilation est à revoir entièrement ; on constate un taux d'humidité élevé dans l'air qui pourrait, à terme, entraîner une corrosion des parties métalliques,
 - La conception du bassin en semi-enterré ajoute des difficultés de ventilation,
 - Le traitement de l'eau est bon ; il est fait avec des filtres à diatomées qui garantissent une bonne limpidité de l'eau mais des canalisations de fond de bassin sont à revoir,
 - D'autres aspects sont également à traiter : les carrelages sont devenus poreux et difficiles à nettoyer, les vestiaires sont d'une conception dépassée puisqu'il y a mélange des pieds humides et des pieds chaussés, l'accessibilité aux personnes ayant un handicap doit être traitée dans les travaux d'ensemble,
 - Des économies d'énergie pourraient être obtenues à l'issue des travaux sur le traitement de l'air et de l'eau,
- Sur le plan de la gestion :
 - La fréquentation de la Piscine et de ses équipements est très bonne,
 - Le centre de mise en forme complète bien l'aspect nautique,
 - Cet équipement a une très large amplitude de fonctionnement avec une moyenne de 14h par jour et seulement 20 jours de fermeture à l'année (5 000 heures contre 4 000 en moyenne nationale),
 - Le taux de remplissage par m² de plan d'eau se situe très largement au-dessus des moyennes pour des équipements de même typologie,

- Les recettes d'exploitation sont très satisfaisantes et rendent le déficit moins important que dans des piscines de même type,
 - Les dépenses de fluides sont néanmoins très importantes,
 - Les dépenses de personnel sont aussi plus importantes que dans des piscines de même type ; il faut mettre en parallèle les horaires d'ouverture et les services complémentaires comme la mise en forme,
- Sur les atouts complémentaires :
 - La très bonne implication du personnel et des maître-nageurs,
 - La présence de clubs sportifs de haut niveau,
 - Les associations présentes à la Piscine comme l'Ecole de natation,
 - La dimension donnée à la formation et à l'entraînement (militaires, pompiers, garde républicaine ...),
 - Mais aussi sur des aspects plus négatifs :
 - La difficulté à surveiller tous les utilisateurs en été (fraudes par les clôtures extérieures par exemple) compte tenu de l'importante surface du solarium,
 - La mauvaise situation de la cafétéria,
 - Le manque de surfaces de faible profondeur, la piscine étant surtout un bassin de nageurs qui n'a pas beaucoup de parties à caractère ludique,
 - L'impossibilité actuelle d'accueillir des nageurs pendant les périodes de natation scolaire (normes de l'Education nationale).

Sur ces premiers constats, la société a poursuivi son étude sur les solutions à mettre en œuvre, avec un chiffrage estimatif des formules proposées tant en investissement qu'en fonctionnement et aussi une estimation des retours possibles sur investissement.

Cette seconde phase a été présentée lors de la séance du comité syndical le 8 février 2010.

Elle présente plusieurs scénarios :

- Un scénario 1 qui consiste en une réhabilitation purement technique avec les mises aux normes réglementaires, avec de légères modifications de surfaces mais sans amélioration de l'offre commerciale ; cette première solution est estimée à environ 8 M€ HT,
- Deux autres scénarios portant sur la création de surfaces supplémentaires de bassins, bassin de nage extérieure aussi appelé bassin nordique, bassin de faible profondeur aussi appelé bassin aquasanté, et une lagune d'eau pour les tout petits ; ce qui différencie ces deux formules, c'est l'organisation spatiale qui modifie plus ou moins les surfaces existantes (accueil, centre de mise en forme, cafétéria, locaux divers) et leur localisation ; l'estimation du coût de l'investissement pour cette extension se situe entre 6 et 8 M€ HT hors restructuration technique.

Ces données sont un premier état de la situation de l'établissement intercommunal.

Il reste à réaliser une étude de programmation qui définira précisément :

- L'adaptation des propositions du bureau d'études avec ce que souhaite le comité syndical ; cette décision devra aussi tenir compte des projets de piscines en cours ou prévus dans la proximité de Saint-Germain-en-Laye,
- Le calendrier souhaitable des travaux à mener,
- Les incidences sur le fonctionnement de la Piscine, c'est-à-dire ceux qui peuvent se faire tout en continuant de fonctionner et ceux qui nécessiteront une fermeture,
- La possibilité de les faire par tranches,
- Les possibilités de subventionnement ouverts pour ce type d'établissement et de travaux.

PISCINE

REPARTITION DES COMMUNES au 01 01 2010

COMMUNES	Nombre	Participation	participation
	Habitants	60%	40%
AIGREMONT	1 109		1 098
CHAMBOURCY	5 994		5 963
LE PECQ	16 213		15 989
LE VESINET	16 920		16 950
MAREIL-MARLY	3 569		3 530
MARLY-LE-ROI	16 842		16 896
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	43 207	43 015	
TOTAL 7	103 854	43 015	60 426

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	742 100.95		742 100.95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 402 274.33		1 402 274.33
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 908.42		15 908.42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 597.84		1 597.84
68	Dotations aux amortissements et provisions		35 328.66	35 328.66
Dépenses de fonctionnement - Total		2 161 881.54	35 328.66	2 197 210.20

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	23 934.83		23 934.83
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	109 382.27		109 382.27
Dépenses d'investissement - Total		133 317.10		133 317.10

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	27 654.06		27 654.06
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 258 064.93		1 258 064.93
73	IMPOTS ET TAXES	888 674.00		888 674.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 181.74		6 181.74
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 089.64		61 089.64
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 599.94		1 599.94
Recettes de fonctionnement - Total		2 243 264.31		2 243 264.31

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	58 932.04
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	17 117.00		17 117.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		35 328.66	35 328.66
Recettes d'investissement - Total		17 117.00	35 328.66	52 445.66

+

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	254 388.29
--	-------------------

+

Affectation au compte 1068	
-----------------------------------	--

=

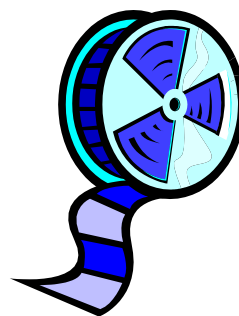
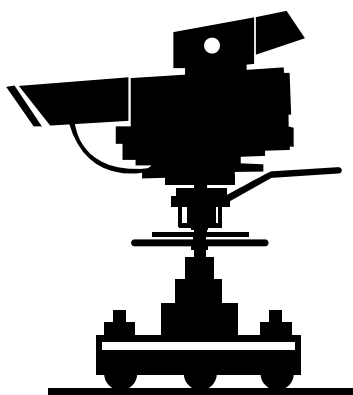
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	306 833.95
---	-------------------

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

POUR LE DEVELOPPEMENT

DE LA COMMUNICATION

SIDECOM



RAPPORT SUR L'ACTIVITE
DE L'ANNEE 2009

SOMMAIRE

1° - PRESENTATION DU SYNDICAT

- A / Composition
- B / Création - Durée
- C / Objet
- D / Mode de gestion

2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

- A / Le Comité Syndical
- B / Le Bureau
- C / Le renouvellement du Comité Syndical en 2009

3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT

- A / Compte Administratif 2009
- B / Affectation du résultat comptable de la section d'exploitation
- C / Cotisation des communes membres

4° - ASPECTS PARTICULIERS DE L'ANNEE 2008

- A / L'avenir du programme local
- B / L'avenir du SIDEKOM

Rapport établi par le Président de l'Etablissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

1° Présentation du Syndicat

A- Composition

Le S.I.D.E.C.O.M. est actuellement composé de 34 communes dont 28 communes câblées et 6 communes non câblées depuis l'adhésion de la commune de Vernouillet, fin 2007.

Communes câblées : Achères, Aigremont, Andrésy, Aubergenville, Bouafle, Bougival, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, l'Etang-la-Ville, Fourqueux, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Médan, le Mesnil-le-Roi, Meulan, Morainvilliers, Orgeval, le Pecq, Poissy, le Port-Marly, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Nom-la-Bretèche, Triel-sur-Seine, le Vésinet, Villennes-sur-Seine.

Communes non câblées : les Alluets-le-Roi, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Carrières-sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

La population du SIDECOM était en 2009 de 326 946 dans les communes câblées et 50 645 dans les communes non câblées.

B- Création - Durée

La création du Syndicat date de 1984 (arrêté préfectoral du 23 mai 1984). C'était alors un Syndicat d'études.

Par arrêté en date du 18 août 1986, la modification des statuts est acceptée. Le SIDECOM est désormais chargé de la réalisation d'un réseau câblé. Sa durée est illimitée.

C- Objet

Depuis 1984, « les compétences du Syndicat sont étendues à la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de réseaux câblés de télédistribution sur le territoire des communes membres du Syndicat ».

D- Mode de gestion

1° - Origine du réseau câblé

Plusieurs documents contractuels encadrent la mise en place du réseau câblé,

- la convention cadre, du 31 janvier 1986, signée entre le SIDECOM et l'Etat, relative à la réalisation d'un réseau câblé,
- la convention pour l'étude et la réalisation de la tête de réseau, passée entre T.D.F. (Télédiffusion de France), la Lyonnaise Communications pour l'étude, la réalisation, l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunications construit par France Télécom sur le territoire des communes du SIDECOM,

Cette convention a été remplacée par une nouvelle convention d'opérateur en 1990.

- la convention d'établissement du 31 décembre 1986 entre le SIDECOM et France Télécom relative à l'établissement d'un réseau local de vidéocommunications ; cette convention remplaçait la convention cadre du 31 janvier 1986,

- la convention technique passée entre l'association Yvelines Première, chargée par le SIDEKOM de la conception, de la programmation et de la production du programme local, et la Lyonnaise Communications ayant pour objet la diffusion du programme local sur le canal de Paris Première,

D'après ce montage juridique :

- France Télécom réalisait la construction du réseau, assurait l'entretien, la maintenance et le raccordement des abonnés, ainsi que le financement,
- Lyonnaise Communications avait en charge l'exploitation commerciale du réseau,
- Le SIDEKOM assurait éventuellement les arbitrages et donnait son accord sur les modifications du plan de service,
- Les communes se trouvaient câblées sans investissement de leur part en dehors des travaux de mise à disposition de locaux communaux pour installer les centres de distribution.

2° - Modifications intervenues depuis l'origine du Plan Câble

Plusieurs modifications sont intervenues depuis :

- la cession des actifs détenus par France Télécom à la nouvelle société propriétaire de la marque NOOS, elle-même reprise depuis par Numéricâble ; de ce fait la même société devenait propriétaire et exploitante du réseau.
- la publication, en 2004, de deux lois importantes qui ont modifié le paysage audiovisuel en transposant en droit français le « paquet télécom » ; il s'agit de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique - Elle encadre le rôle des collectivités territoriales en matière de réseaux et services de communications électroniques - et la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004, relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle

Le régime applicable aux « Plan Câble » s'en est trouvé modifié ; l'installation des réseaux câblés est désormais inscrite dans le droit commun des autres réseaux de communications électroniques.

Les contrats existant à la date de promulgation de la loi devaient être adaptés pour se mettre en conformité avec le cadre général des réseaux de communications électroniques ; cette adaptation concernant les articles non conformes avec les directives européennes, en particulier la clause d'exclusivité d'établissement ; l'adaptation était à faire dans le délai d'un an à compter de la parution d'un décret, paru le 26 juillet 2005.

2005 et 2006 ont été les années de négociations avec Lyonnaise Communications/NOOS, et qui ont abouti à la signature :

- D'un protocole transactionnel signé entre le Syndicat et la société et qui définissait les principes des accords ; les parties décidaient d'un commun accord de mettre un terme anticipé à leur relation contractuelle existante au titre de la convention d'opérateur,
- D'une convention de distribution du programme local, signé entre l'association Yvelines 1^{ère} et la société, en présence du SIDEKOM ; ce mode de diffusion est le modèle essentiel actuel pour le programme local,

- De conventions d'occupation du domaine public à signer entre la société et chacune des communes câblées ; l'ensemble de ces conventions, après délibération dans chacune des communes, a été adressé à la société, après signature, au début de l'année 2007.

Depuis cette date, le SIDECOM n'a plus de relation contractuelle avec l'opérateur qui, de son côté, ne verse plus la participation prévue à l'origine pour le programme local.

2° Activité administrative du Syndicat

A- Le Comité Syndical

En 2009, il s'est réuni à 4 reprises :

- le 5 février, pour l'approbation du compte-rendu de Bureau du 14 novembre 2008 et le Débat d'Orientation Budgétaire 2009 ;
- le 19 mars pour le vote du budget primitif 2009 ;
- le 2 juin pour l'approbation du compte administratif 2008, le compte de gestion, l'affectation du résultat comptable, mais également le vote de nouvelles règles de publicité et de mise en concurrence applicables à la passation des marchés publics, la désignation d'un nouveau représentant du Syndicat au Conseil d'Administration d'Yvelines 1^{ère}, la demande de retrait du Syndicat des communes de Croissy-sur-Seine et d'Andrésey ;
- le 19 novembre pour le vote du budget supplémentaire et la demande de retrait du Syndicat de la commune d'Aubergenville.

B- Le Bureau

Le Bureau ne s'est pas réuni en 2009.

3° Vie financière du Syndicat

A- Le Compte Administratif 2009

Les résultats d'exécution, constatés lors de la séance du Comité Syndical du 7 juin 2010, sont les suivants :

- en **section d'investissement** :
 - ✓ aucune dépense,
 - ✓ une réalisation de recettes de **3 923,02 €**,
 - ✓ la section présente donc un excédent de **3 923,02 €**.
- en **section d'exploitation** :
 - ✓ une réalisation de dépenses de **531 867,60 €**,
 - ✓ une réalisation de recettes de **551 842,16 €** au titre de l'exercice ; compte tenu de l'excédent antérieur reporté pour un montant de 48 133,60 € , le total des recettes est de **599 975,76 €**.
 - ✓ La section présente un excédent d'exploitation de **68 108,16 €**.

B- Affectation du résultat comptable

- Le Comité Syndical, réuni le 7 juin 2010, a décidé de reporter la totalité de l'excédent à la section d'exploitation soit **68 108,16 €**.

C- Cotisations des communes membres en 2009

Les cotisations des communes membres sont de deux types :

- la cotisation correspondant aux frais généraux du Syndicat, appelée auprès de toutes les communes à raison de :
 - ✓ 0,154 € par habitant pour les communes câblées (quasiment identique à celle de l'année précédente, 0,151 €),
 - ✓ 0,0385 € par habitant pour les communes non câblées
- la cotisation appelée auprès des communes câblées et destinée à subventionner la chaîne locale, Yvelines Première :
 - ✓ lors du DOB 2009, pour tenir compte des évolutions techniques et du fait que les chiffres des prises raccordables n'avaient pas été réactualisés faute de disposer des données nécessaires, il a été acté de calculer la participation communale en fonction du nombre d'habitants des communes. Mais pour ne pas bouleverser les montants payés par les communes de façon trop brutale, l'évolution se fait par étape. En 2009 : 1/3 de la cotisation calculée suivant le nombre d'habitants, 2/3 suivant le nombre de prises raccordables, en 2010, 2/3 de la cotisation calculée suivant le nombre d'habitants, 1/3 suivant le nombre de prises raccordables, en 2011, 100% au nombre d'habitants.

4°- Aspects particuliers de l'année 2009

A- L'avenir du programme local

En 2009, le Comité a décidé de poursuivre la réflexion engagée sur l'avenir d'Yvelines Première en partant du constat et des pistes de réflexion issues de l'étude d'IMCA, dont les conclusions avaient été données en 2008.

Un groupe de travail s'est créé à l'initiative du Président du Syndicat lors du Comité du 19 novembre 2009. Il est composé de :

- Madame Caroline DOUCET
- Monsieur Laurent RIBAUT
- Monsieur Laurent SIBILLE
- Monsieur Abel VINTRAUD
- Madame Françoise de RUYTER
- Monsieur Eddie AIT
- Monsieur Vincent PERRAULT

Il a été constitué afin d'engager une réflexion globale sur les relations existantes et à venir entre le SIDECOM et la chaîne Yvelines 1^{ère}.

Son objectif principal était de revoir la convention d'objectifs qui contractualise les engagements d'Yvelines 1^{ère} à respecter un cahier des charges qui tienne compte des aspirations des communes, tout en respectant l'indépendance des journalistes.

Ce chantier a été mis en œuvre au cours du premier semestre 2010 et a abouti à la signature d'une nouvelle convention qui a pris effet au 1^{er} juillet 2010. Ce nouveau document est une étape intermédiaire vers des relations améliorées entre les partenaires et vers une évolution de la répartition de la charge financière résultant du fonctionnement de la chaîne locale.

Par ailleurs, le comité syndical du 5 février 2009 avait acté la création d'un second groupe de travail appelé à réfléchir aux points suivants :

- mettre en place, à terme, un serveur sur Internet, alimenté en permanence par les services concernés des collectivités. Il pourrait servir d'agenda général à caractère culturel et/ou autres,
- stockage et diffusion de la mémoire d'Yvelines 1^{ère} (reportages...) d'hier et d'aujourd'hui.

En effet, et selon les termes de la convention signée entre le Syndicat et Yvelines 1^{ère}, la chaîne locale est dépositaire de ses archives qui sont aussi celles de la vie des communes membres. La mise en commun de ce fond documentaire pourrait être élargie sous réserve de la mise en place d'un serveur adapté.

Se sont proposés les délégués suivants :

- Madame Caroline DOUCET
- Madame Françoise De RUYTER
- Monsieur Guillaume de CHAMBORANT
- Monsieur Patrick LESPAGNOL.

B- L'avenir du SIDECOM

En 2009, 3 communes ont demandé leur retrait du SIDECOM. Les arguments étaient les suivants :

- Les activités du SIDECOM ne sont plus en adéquation avec son objet initial,
- L'opérateur ne participe plus au financement d'Yvelines Première,
- Les ressources nécessaires au fonctionnement de cette chaîne risquent d'être prélevées sur les contribuables, en substitution de l'opérateur,
- La modification, dès 2009, du mode de calcul de l'assiette utilisée jusqu'à présent sur la base du nombre de prises raccordables pour répartir la participation financière des communes membres, par l'intégration d'un critère habitant, susceptible d'évoluer en 2010,
- Le SIDECOM ne présente plus d'intérêt pour ces communes qui préfèrent se diriger vers d'autres supports de communication.

Le Comité, à la majorité des votants a rejeté ces demandes.

Cependant, le Syndicat a entendu les reproches qui lui étaient adressés et le groupe de travail sur l'évolution des relations entre Yvelines Première et le SIDECOM est une première étape.

En dehors du financement du programme local, considéré comme non prioritaire par un certain nombre de communes, dont celles qui ont demandé leur retrait, le second reproche fait au Syndicat est que son objet de départ était le câblage du territoire de ses communes membres et que cette activité est maintenant complètement arrêtée alors que les besoins en couverture numérique sont de plus en plus importants pour les communes et leurs habitants.

La publication de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique pourrait répondre à ce besoin. Son article 23 a introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L.1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région.

Des contacts doivent être pris avec le Conseil Général des Yvelines pour envisager les partenariats et les financements possibles.

Il appartiendra ensuite aux communes du Syndicat de définir ensemble leur avenir.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	487 763.57		487 763.57
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	21 577.62		21 577.62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 526.41		22 526.41
	Dépenses d'exploitation - Total	531 867.60		531 867.60

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	531 867.60
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 74	CHARGES A CARACTERE GENERAL DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	551 842.16		551 842.16
	Recettes d'exploitation - Total	551 842.16		551 842.16

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	48 133.60
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	599 975.76
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
--	----------------	-----------------------	-----------------------	-------

Recettes d'investissement - Total			
--	--	--	--

+

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	3 923.02
---	----------

+

Affectation au compte 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 923.02
---	----------

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

A

VOcATIONS MULTIPLES

(SIVOM)



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2009



SOMMAIRE

1° - PRESENTATION DU SYNDICAT

- A / Composition
- B / Création - Durée - Objet
- C / Population desservie

2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

- A / Le Comité Syndical
- B / Le Bureau

3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT

- A / Compte Administratif 2009
- B / Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement
- C/ Bilan du fonctionnement 2009
- D / Cotisation des communes membres
- E / Dette

4° - PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ANNEE 2009

- A / L'activité Fourrière et le projet d'aménagement
- B / Le Centre de Secours
- C/ La vigne Saint-Germain-en-Laye/le Pecq
- D/ L'aire d'accueil des gens du voyage
- E/ Le groupe de travail sur les transports en commun

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

I` Présentation du Syndicat

A - Composition

En 2009, le Syndicat était toujours composé de 37 communes et de 5 sections syndicales ; le Comité Syndical du 6 octobre 2008 a constaté la cessation d'activité de la section « collège des Hauts Grillets ». Une nouvelle section « Aire d'accueil des Gens du Voyage » a été créée lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008, elle n'a été concrétisée au budget qu'en 2009. Toutes les communes adhèrent à la section Fourrière ; elles adhèrent ou non aux autres activités. Un tableau en annexe, arrêté au 31 décembre 2009, précise l'appartenance des communes aux différentes sections syndicales.

Le SIVOM est devenu Syndicat Mixte par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye en date du 4 août 2006. En effet, à la fin de l'année 2005, trois communes ont décidé la création de la « communauté de communes des Coteaux de Seine » et lui ont transféré leur représentation à la section Fourrière. Il s'agit de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Louveciennes pour la compétence « fourrière », Louveciennes avait cependant conservé en propre sa représentation à la section « CEDAT ». Lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008, cette Communauté de Communes a demandé son adhésion au CEDAT, la Ville de Louveciennes n'est donc plus, en son nom propre, membre du CEDAT mais dans le cadre de cet organisme.

B - Création - Durée - Objet

Créé par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 1964, il comptait au départ 8 communes qui s'étaient regroupées pour créer une fourrière automobile et animale. Au fil des années, de nombreuses collectivités sont venues rejoindre cette section.

L'objet du Syndicat étant de réaliser des « œuvres et des services d'intérêt intercommunal », plusieurs autres activités sont venues compléter l'activité d'origine : la section Centre Hospitalier en 1973, la section Collège des Hauts Grillets en 1974, la section Centre de Secours contre l'incendie en 1983, la section Centre de Lutte Antidroque en 1987, en 2000, la section Gestion des Vignes et récemment, le 16 décembre 2008, la section Aire d'accueil des Gens du Voyage.

Ce Syndicat a été créé pour une durée illimitée.

Par délibération en date du 11 février 2004, le SIVOM a modifié ses statuts pour les rendre conformes à celui d'un Syndicat à la carte, conformément à l'article L .5212-16 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Le SIVOM fonctionnait déjà sous cette forme sans que ses statuts aient été adaptés en conséquence. À la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, le Syndicat a donc régularisé cette situation.

Le 16 décembre 2008, le SIVOM avait délibéré pour accueillir, dans ses activités, la création d'une aire d'accueil des gens du voyage au bénéfice de quatre communes du Syndicat. La création de cette nouvelle section a été entérinée par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet le 23 juin 2009. A fin 2009, la demande de la commune de Chambourcy pour rejoindre ce groupe a été validée par le comité syndical mais n'a été entérinée que par arrêté du 25 juin 2010.

C - Population desservie

Au 1^{er} janvier 2009, la population globale du SIVOM était de 431 710 habitants, soit, pour chacune des sections syndicales:

- section CEDAT : 332 600 habitants
- section Fourrière : 431 710 habitants
- section Centre de Secours : 93 577 habitants
- section Gestion des Vignes : 59 004 habitants
- section Gens du voyage : 88 510 habitants (l'adhésion de Chambourcy n'était pas effective à cette date)

La section Fourrière est la seule qui regroupe l'ensemble des communes.

2°- Activité administrative du Syndicat

A - Le Comité Syndical

Le Comité connaît toujours une activité régulière et s'est réuni 5 fois en 2009:

- Le 10 février 2009, pour le débat d'orientation budgétaire 2009.
- Le 17 mars 2009, pour le vote du Budget Primitif 2009, l'extension du régime indemnitaire des agents à un nouveau grade et la présentation du bilan du CEDAT de l'année 2007.
- Le 9 juin 2009 pour l'approbation du Compte Administratif 2008, l'affectation du résultat comptable, le compte de gestion du receveur, une décision modificative n°1, la fixation de règles de publicité et de mise en concurrence pour les MAPA (marchés à procédure adaptée), le bilan d'activité de la fourrière pour 2008 et l'autorisation

donnée au Président de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aire d'accueil des gens du voyage,

- Le 20 octobre 2009, pour le Budget Supplémentaire 2009 et l'autorisation donnée au Président de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la fourrière automobile (lot n°1),
- Le 11 décembre 2009, pour la demande d'adhésion à la section « gens du voyage » de la commune de Chambourcy, la fixation des tarifs 2010 pour la fourrière, une modification du tableau des effectifs, l'autorisation donnée au Président de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la fourrière animale (lot n°2) et le projet de création d'un groupe de travail sur la problématique de la gestion des transports en commun.

B - Le Bureau

Il s'est réuni une fois le 11 décembre 2009, l'ordre du jour était réservé à la réalisation d'un emprunt pour financer le projet de réalisation de l'aire d'accueil pour les gens du voyage ; cet emprunt étant décomposé en deux tranches, un prêt à court terme pour faire l'avance sur les subventions et la récupération du FCTVA, un second pour le financement du solde sur du plus long terme.

Compte tenu de l'incertitude qui existait à cette époque sur la date de mise à disposition du terrain par la Ville de Paris et des conditions de délais proposées par les banques pour utiliser les fonds de ces prêts, la décision a été prise par le Bureau de surseoir à la réalisation de ces emprunts.

3° - Vie financière du Syndicat

A - Compte Administratif 2009

Les résultats, approuvés lors de la séance du Comité du 14 juin 2010, sont les suivants :

- en section de fonctionnement :
 - ✓ une réalisation de dépenses de 3 515 462,79 €,
 - ✓ une réalisation de recettes de 3 917 303,97 €,
 - ✓ un excédent de fonctionnement de 401 841,18 € toutes sections confondues.
- en section d'investissement :
 - ✓ une réalisation de dépenses de 77 737,17 € et des restes à réaliser pour 88 897,93 €,
 - ✓ une réalisation de recettes de 75 389,37 €
 - ✓ un déficit brut de 2 347,80 €, et un déficit total de 91 245,73 €. compte tenu des restes à réaliser.

B - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le Comité du 14 juin 2010 a décidé d'affecter les résultats, et pour chacune des sections syndicales, comme suit :

1. Centre d'Aide aux Toxicomanes

✧ Excédent	—————→	5 899,34 €
✧ Report en section de fonctionnement	————→	5 899,34 €

2. Fourrière

✧ Excédent de fonctionnement	—————→	256 228,03 €
✧ Report en section de fonctionnement	————→	171 643,84 €
✧ Affectation à la section d'investissement		84 584,19 €

3. Centre de Secours

✧ Excédent de fonctionnement	—————→	120 840,53 €
✧ Report en section de fonctionnement	————→	87 674,45 €
✧ Affectation à la section d'investissement	————→	33 166,08 €

4. Gestion des Vignes

✧ Excédent de fonctionnement	—————→	12 452,61 €
✧ Report en section de fonctionnement	————→	12 452,61 €

5- Aire d'accueil des gens du voyage

Excédent	—————→	6 420,67 €
Report en section de fonctionnement	————→	183,24 €
Affectation à la section d'investissement	————→	6 237,43 €

C- Bilan du fonctionnement 2009

A signaler :

1°- Globalement

- Le montant élevé des rôles supplémentaires reçus, 177 691 € au total, qui sont répartis sur l'ensemble des sections et participent aux excédents constatés

2°- pour la Fourrière

- L'augmentation du coût de fonctionnement essentiellement liée à l'activité (remorquages, experts) et aux frais de personnel (4^{ème} poste à la fourrière)
- La baisse des recettes d'activité liée à la chute du prix de revente des véhicules

- La compensation par les rôles supplémentaires

3°- Pour l'aire d'accueil des gens du voyage

- Cette opération doit être financée par emprunt mais cet emprunt n'a pas été conclu, volontairement, en décembre 2009 compte tenu du retard sur la mise à disposition du terrain,
- Pour cette raison, certaines dépenses et des engagements ont été faits sur la section Fourrière et seront régularisés sur 2010.

D- Cotisations des communes membres

Suivant le principe de fonctionnement du SIVOM, les communes ne cotisent que pour les sections syndicales auxquelles elles adhèrent.

Les cotisations pour l'année 2009 ont été les suivantes :

- section CEDAT : 0,10 € par habitant, (inchangée)
- section Fourrière : 0,34 € par habitant, (0,30 € en 2008)
- section Centre de Secours : 32,90 € par habitant, (33,20 € en 2008)
- section Gestion des Vignes : 11 000 € pour chacune des 2 communes membres.
(10 000 € en 2008)
- section Gens du voyage : 0,32 € sachant que 2009 est l'année de démarrage de la section, sans travaux.

Pour la majorité des activités, les cotisations sont donc assez stables mais liées à l'activité en ce qui concerne la fourrière en particulier; la cotisation la plus lourde est celle liée au coût des Sapeurs-Pompiers, elle est conditionnée par le montant de la participation à verser au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

C - Dette

La dette du Syndicat ne concerne plus qu'une seule des 5 sections syndicales, le Centre de Secours :

- ✓ Capital restant dû au 1^{er} janvier 2009 : 90 243,26 €
- ✓ Capital restant dû au 31 décembre 2009 : 44 790,26 €

Un état détaillé de la dette figure en annexe de chaque Budget Primitif ainsi que chaque Compte Administratif.

4° Principaux aspects de l'année 2009

A - L'activité Fourrière

La gestion de l'activité fourrière, sous ses différents aspects, est lourde et mobilise beaucoup de temps, tant sur place par les agents en poste sur le site qu'au niveau de la cellule administrative du Syndicat.

1. la fourrière automobile

L'activité retrouve en 2009 et après deux années un peu en baisse, les chiffres de véhicules reçus en 2006 soit **1 318 voitures**. Sept villes concentrent à elles seules 68% de l'activité avec un nombre de véhicules allant de 61 à 292. Six villes n'enregistrent aucune mise en fourrière en 2009 ; cette donnée est relativement stable.

Le mois de septembre a enregistré le nombre d'entrées le plus important : 164 contre 124 en 2008. Les pics d'entrée se concentrent autour des mois de mars, avril, septembre et octobre.

Le nombre de véhicules repris par leur propriétaire ne cesse de diminuer, **39,45 % en 2009** contre **42,73%** en 2008 et **45,5%** en 2007. Mathématiquement cela veut dire que le nombre de véhicules abandonnés progresse d'autant.

Ces véhicules abandonnés posent un problème de stockage sur le site, puis un problème d'évacuation. Ils ne génèrent pas de recette directe pour le SIVOM et les procédures pour identifier les propriétaires et leur faire payer les frais de fourrière paraissent aléatoires. La fourrière a bénéficié de la forte hausse du prix de l'acier en 2008 lors de la vente des véhicules abandonnés aux épavistes. Malheureusement, l'année 2009 a connu une chute sensible.

Le nombre de véhicules mis en vente au Service des Domaines est identique à celui de 2008 soit 68 véhicules. Il ne représente que 8,5 % des véhicules abandonnés. Les autres voitures sont évacuées en lots auprès de casseurs pour récupération de pièces puis destruction.

La fourrière reçoit aussi des deux-roues, 75 entrés en 2009 pour 66 entrés en 2008. Il est à noter que 15 seulement ont été repris, 60 ont été abandonnés donc restés à la charge du SIVOM.

2. la fourrière animale

Dans les années 2000 et 2001 il a été constaté une augmentation de chiens « dangereux », suite à la mise en application de la réglementation ; ce nombre n'a cessé de diminuer depuis. En 2009 on compte encore 19 entrées de chiens classés 1^{ère} et 2^{ème} catégorie contre 30 en 2008.

Le nombre de chiens accueillis est également en baisse, 340 chiens réceptionnés en 2009 contre 411 en 2008. Un pourcentage important de ces chiens est repris par les propriétaires, 71% en 2009.

Les chats réceptionnés, 227 au total, posent souvent davantage de problèmes de gestion que les chiens ; ce sont souvent des chats sauvages, parfois avec petits. Les chats sont très peu repris par leur propriétaire, seulement 22 soit 9,7% ; ils sont très peu identifiés contrairement aux chiens.

Au-delà du délai de garde, les animaux sont repris par la SPA pour être remis en adoption ; les animaux ne pouvant être adoptés (maladie, vieillesse, chiens dangereux) sont euthanasiés sur place.

Bien que le nombre d'animaux accueillis soit en baisse, on constate une augmentation de l'activité due à l'alourdissement des procédures administratives.

3. le projet d'aménagement de la fourrière automobile

RAPPEL

Par arrêté n° DR/99/020 en date du 3 mai 1999, Le Préfet des Yvelines a accordé au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye un agrément provisoire pour exercer l'activité de gardien de Fourrière automobile dans son établissement situé 30, rue de la Bidonnière à Poissy (78300).

Il a également informé le SIVOM que l'agrément définitif ne pourrait être prononcé qu'après la mise en conformité des installations avec la réglementation en vigueur pour la protection de l'environnement.

Depuis cette date, le SIVOM a eu de multiples contacts avec la Ville de Poissy pour s'assurer de la pérennité du site. Cette commune ayant des projets d'aménagement sur cette zone a fait au SIVOM différentes propositions pour transférer son activité sur une autre parcelle, ces propositions n'ont pas eu de suite concrète. Le SIVOM a régulièrement tenu les services de la Préfecture informés de l'ensemble de ces contacts et propositions. Pendant des années et jusqu'en mars 2008, la Préfecture a renouvelé ses agréments provisoires.

En 2000, une première étude de faisabilité pour la mise aux normes du terrain de fourrière automobile avait été réalisée, puis abandonnée compte tenu des incertitudes sur le terrain d'assiette de la fourrière, elle concernait la quasi-totalité de la parcelle. À nouveau, en 2006, le bureau d'études a repris cette trame initiale et a présenté devant le comité syndical un nouveau projet, retenu par les élus après diverses modifications; l'estimation du montant des travaux était évaluée à environ 600 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes. Ce projet a de nouveau été stoppé au moment du projet de PLU de Poissy.

Les services de la Préfecture ont demandé au SIVOM de se mettre en situation de répondre aux injonctions en terme de mise aux normes ; après visite sur place des services de la DIRE, ils ont néanmoins précisé que :

- compte tenu des incertitudes toujours existantes, une mise aux normes a minima des installations serait tolérée dans un premier temps, dans l'attente d'avoir des informations complémentaires sur les projets d'urbanisme de la commune de Poissy,
- ces travaux consistent dans la réalisation d'une ou de plusieurs aires étanches et en forme de rétention destinées à stocker les véhicules accidentés présentant des risques d'écoulement des fluides ou dont les parties souillées par les hydrocarbures sont soumises aux intempéries et l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures,
- la surface de l'aire de stockage doit être déterminée en fonction de l'activité de la fourrière,
- une expertise rapide de ce type de véhicule et un enlèvement régulier des véhicules hors d'usage doivent permettre de limiter le nombre de véhicules stationnés sur le site et, par conséquent, la surface du stockage nécessaire.

Les services préfectoraux ont alors demandé une étude de faisabilité accompagnée du calendrier de réalisation des travaux ; un nouvel agrément d'une année a été donné malgré l'avis défavorable de la commission départementale de sécurité routière. Le SIVOM a de nouveau repris contact avec le bureau d'études et lui a demandé de revoir le projet en le minorant de façon substantielle. Les travaux liés à la sécurité du site, en particulier le renforcement de l'éclairage, ont été maintenus.

Entre-temps, la DSV (direction des services vétérinaires) des Yvelines a demandé au SIVOM d'apporter des améliorations à la partie fourrière animale, en prévoyant essentiellement une zone où les chiens pourraient s'ébattre. Il a donc été demandé au bureau d'études de les rajouter au dossier d'ensemble pour ne pas avoir à revenir sur ce projet.

En 2009

La présentation du résultat de ce travail était à l'ordre du jour du Bureau du 17 novembre 2008. Les préconisations de travaux ont donc été intégrées dans le débat d'orientation budgétaire pour 2009 et le SIVOM a lancé la consultation de maîtrise d'œuvre sous deux lots, le lot n°1 correspondant au réaménagement de la fourrière automobile, le lot n°2 correspondant à l'extension du chenil.

Le comité syndical a autorisé le Président à signer les marchés de maîtrise d'oeuvre :

- le 20 octobre 2009, pour le lot n°1, avec le cabinet ICE (ingénierie conseil environnement),
- le 11 décembre 2009 pour le lot n°2, avec le cabinet « Studio ARA ».

Les travaux ont commencé en 2010.

B - Le Centre de Secours

Depuis le 1^{er} janvier 2001, le transfert des personnels de Sapeurs-Pompiers Professionnels, ainsi que des Sapeurs-Pompiers Volontaires est effectif. La charge financière du « 13^{ème} mois » des Sapeurs-Pompiers Professionnels, présents lors de ce transfert, reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils sont en activité au sein du Département des Yvelines ; c'est donc une charge qui devrait décroître d'année en année.

Les biens mobiliers et immobiliers ont également été repris par le SDIS.

La cotisation versée par le SIVOM au Service d'Incendie et de Secours des Yvelines, est fixée et réévaluée chaque année par le conseil d'administration du SDIS..

C - La vigne Saint-Germain-en-Laye/Le Pecq

Encadrés par les conseils d'un œnologue avec lequel le SIVOM a passé contrat, les personnels municipaux des deux communes continuent d'entretenir cette vigne et de gérer ensuite la récolte.

De l'avis des spécialistes, la qualité du « Vin des Grottes », produit par ces pieds de pinot noir continue de s'améliorer. Quant à la production, elle est tributaire des conditions climatiques, en particulier de l'été. D'autre part et depuis 3 ans, il est procédé à une vendange en vert afin de diminuer le nombre de grappes par pied et d'améliorer ainsi la qualité du raisin restant.

D - L'aire d'accueil des gens du voyage

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le Comité Syndical du SIVOM a accepté le transfert de la compétence « réalisation et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage » pour chacune des quatre communes concernées, à savoir, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye. Ces communes figuraient, dans le cadre du schéma départemental, dans la zone du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation (SIEP) pour un nombre global de 40 places.

Un terrain de 6.000 m², propriété de la Ville de Paris, a pu être trouvé sur le territoire de la commune de Saint-Germain-en-Laye à proximité du secteur de la Garenne, au nord de la Route dite Centrale dans la zone de la Bouverie des Noyers. Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de la Ville de Paris, en son courrier adressé à Monsieur Jacques MYARD, Président du SIEP, le 6 avril 2009, a donné son accord de principe pour la mise à disposition de ce terrain.

La commune de Chambourcy a, ensuite, demandé à rejoindre ce groupe de communes pour pouvoir exercer la mise en œuvre des 2 places lui incombant. De ce fait, l'aire d'accueil est passée à une capacité de 42 places.

Depuis ce dossier a connu les modifications suivantes :

- Le terrain, initialement prévu à 6 000 m², s'est révélé trop petit pour pouvoir réaliser un projet de qualité pour 42 places; une zone de 10 000 m² a alors été demandée à la Ville de Paris,
- La Ville de Saint-Germain-en-Laye a dû faire une modification de son PLU pour autoriser des constructions sur la parcelle pressentie; dossier traité en novembre 2009,
- Un comité de pilotage a été mis en place par le Syndicat avec participation des services de l'Etat, de représentants du SIAAP et des communes concernées, ainsi que des membres des associations représentatives des gens du voyage; sa mission était de suivre l'évolution du projet et de tenir compte, à la fois des préconisations de l'Etat et des demandes des gens du voyage,
- En parallèle, un second comité a été mis en place pour définir un plan social pour l'accueil des populations concernées, accueil scolaire prévu à Saint-Germain-en-Laye, commune siège de la structure, mais aussi accès aux activités ouvertes à tout habitant, sportives, culturelles ou autres, éventuellement dans les autres communes en particulier Maisons-Laffitte qui est la plus proche; des conventions doivent définir le partage des frais en découlant.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en juin 2009 suite à une procédure de marché à procédure adaptée. Il s'agit du cabinet AMODIAG qui a déjà réalisé des projets de même nature, assisté par un architecte, le cabinet AVANT-PROPOS, du cabinet Henri Tesson, paysagiste, et du cabinet IDDEL, spécialisé en HQE (haute qualité environnementale). L'année 2009 a donc essentiellement été consacrée à la préparation et à la mise en œuvre du projet qui, dans sa version finale, a été validée par le comité de pilotage de février 2010. Ce projet a, ensuite, reçu un avis favorable de la part de la CAO, cellule d'appui opérationnel, gérée par les services de l'Etat.

En parallèle, et avec l'accord du SIAAP, puisque la mise à disposition officielle de la Ville de Paris n'était pas effective, le SIVOM a fait réaliser :

- Les études géotechniques pour connaître l'état du sol et du sous-sol,
- L'étude sur les risques pour la santé humaine, sur la base de l'étude de pollution des sols réalisée au préalable par le SIAAP,
- Le levé de géomètre nécessaire pour la division parcellaire.

Il restera à faire l'étude archéologique sur le terrain concerné.

Un projet de convention a été étudié avec les services de la Ville de Paris; à ce jour, cette convention n'est toujours pas signée ce qui bloque l'avancement du dossier.

Début 2010 et après la validation du projet définitif, le SIVOM a déposé le dossier de demande de permis de construire et adressé tous les dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF. Il semble aussi que l'Agence de l'Eau puisse intervenir compte tenu des travaux prévus en matière d'assainissement :

- traitement des eaux usées par le SIAAP ce qui nécessite des travaux de raccordement et une convention spécifique,
- rejet des eaux pluviales en Seine ; un dossier de déclaration « loi sur l'eau » a été déposé à cet effet au 1^{er} semestre 2010.

Ce dossier relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage a donc mobilisé beaucoup de temps et nécessité de nombreuses réunions. L'année 2009 a été consacrée à la mise au point du projet et à tous les contacts nécessaires.

Malheureusement, et en raison de la non-réponse de la Ville de Paris, il est pour l'instant au point mort. L'Etat a notifié l'ouverture d'une subvention pour ce projet ce qui donne au Syndicat quelque délai pour débloquer la situation.

E- Un groupe de travail sur les transports en commun

Dans le courant de l'année 2009, une réflexion a commencé à être menée sur les transports en commun, en particulier les transports par bus :

- sur la réglementation particulière de cette activité, sous contrôle du STIF,
- sur le monopole existant pour les transporteurs en place,
- sur les difficultés pour les communes de renégocier ou de modifier les contrats existants.

Les transports en commun sont l'un des maillons reliant les collectivités les unes aux autres et font donc partie des dossiers qui se discutent entre communes, même si pour l'instant ils ne font pas partie des structures intercommunales en place, sauf sur certaines communautés de communes ou d'agglomérations déjà constituées.

Pour cette raison, certains élus ont estimé qu'un groupe informel de réflexion entre les communes, sur ce thème des transports légers de surface, pourrait être intéressant.

C'est ce qui a été décidé lors de la séance du 11 décembre 2009 ; Monsieur Morange étant désigné pour animer ce groupe.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	135 315.71		135 315.71
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	353 492.23		353 492.23
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 997 024.60		2 997 024.60
66	CHARGES FINANCIERES	3 258.31		3 258.31
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	444.92		444.92
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		25 927.02	25 927.02
Dépenses de fonctionnement - Total		3 489 535.77	25 927.02	3 515 462.79

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	45 453.01		45 453.01
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	2 853.30		2 853.30
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	29 430.86		29 430.86
Dépenses d'investissement - Total		77 737.17		77 737.17

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 630.13		4 630.13
73	IMPOTS ET TAXES	3 161 019.58		3 161 019.58
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	332 075.00		332 075.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	188 398.82		188 398.82
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	189.32		189.32
	Recettes de fonctionnement - Total	3 686 312.85		3 686 312.85

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	230 991.12
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 463.00		6 463.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		25 265.14	25 265.14
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		661.88	661.88
	Recettes d'investissement - Total	6 463.00	25 927.02	32 390.02

+

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	11 865.68
---	-----------

+

Affectation au compte 1068	31 133.67
----------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	75 389.37
---	------------------

REPARTITION DES COMMUNES PAR SECTION SYNDICALE au 01 01 2009

COMMUNES	Nombre Habitants	FOURRIERE		CENTRE DE SECOURS		CEDAT		VIGNES		GENS DU VOYAGE	
		Adhérent	Nombre Habitants	Adhérent	Nombre Habitants	Adhérent	Nombre Habitants	Adhérent	Nombre Habitants	Adhérent	Nombre Habitants
ACHERES	20 001	X	20 001		0		0		0		0
AIGREMONT	1 098	X	1 098	X	1 098	X	1 098		0		0
CARRIERES-SOUS-POISSY	14 106	X	14 106		0	X	14 106		0		0
CARRIERES-SUR-SEINE	15 596	X	15 596		0		0		0		0
CHAMBOURCY	5 963	X	5 963	X	5 963	X	5 963		0		0
CHANTELOUP-LES-VIGNES	8 980	X	8 980		0		0		0		0
CHAPET	1 187	X	1 187		0		0		0		0
CHATOU	29 962	X	29 962		0	X	29 962		0		0
CHAVENAY	1 899	X	1 899	X	1 899	X	1 899		0		0
CRESPIERES	1 680	X	1 680		0	X	1 680		0		0
CROISSY-SUR-SEINE	10 325	X	10 325		0	X	10 325		0		0
FEUCHEROLLES	3 105	X	3 105	X	3 105		0		0		0
FOURQUEUX	4 404	X	4 404	X	4 404	X	4 404		0		0
HOUILLES	31 142	X	31 142		0		0		0		0
L'ETANG-LA-VILLE	4 875	X	4 875	X	4 875		0		0		0
LE MESNIL-LE-ROI	6 492	X	6 492		0	X	6 492		0	X	6 492
LE PECQ	15 989	X	15 989	X	15 989	X	15 989	X	15 989	X	15 989
LE PORT-MARLY	4 677	X	4 677	X	4 677	X	4 677		0		0
LE VESINET	16 950	X	16 950		0	X	16 950		0		0
LES ALLUETS-LE-ROI	1 237	X	1 237		0		0		0		0
MAISONS-LAFFITTE	23 014	X	23 014		0	X	23 014		0	X	23 014
MAREIL-MARLY	3 530	X	3 530	X	3 530	X	3 530		0		0
MARLY-LE-ROI	16 896	X	16 896		0	X	16 896		0		0
MÉDAN	1 504	X	1 504		0	X	1 504		0		0
MONTESSON	15 011	X	15 011		0		0		0		0
MORAINVILLIERS	2 417	X	2 417		0		0		0		0
ORGEVAL	5 559	X	5 559		0		0		0		0
POISSY	36 230	X	36 230		0	X	36 230		0		0
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	43 015	X	43 015	X	43 015	X	43 015	X	43 015	X	43 015
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	5 022	X	5 022	X	5 022	X	5 022		0		0
TRIEL-SUR-SEINE	12 023	X	12 023		0	X	12 023		0		0
VERNEUIL-SUR-SEINE	15 733	X	15 733		0	X	15 733		0		0
VERNOUILLET	9 402	X	9 402		0	X	9 402		0		0
VILLENNES-SUR-SEINE	5 143	X	5 143		0	X	5 143		0		0
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE											
BOUGIVAL	8 532	X	8 532		0	X	8 532		0		0
LA CELLE-SAINT-CLOUD	21 607	X	21 607		0	X	21 607		0		0
LOUVECIENNES	#REF!	X	#REF!		0	X	#REF!		0		0
TOTAL 34 + 1 CC	424 306	34	#REF!	11	93 577	23	#REF!	2	59 004	4	88 510

+ 1 CC

+ 1 CC

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE POUR LA RÉOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE (SMERGC)



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2009**

SOMMAIRE

1° - PRESENTATION DU SYNDICAT

A / Composition

B / Durée

C / Objet

2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

A / Le Comité Syndical

B / Le Bureau

3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT

A / Compte Administratif 2009

B / Cotisations des communes et du Conseil Général

4° - ASPECTS PARTICULIERS DE L'ANNEE 2009

A / La réouverture de la ligne de Grande Ceinture

B / Le projet de Tangentielle Ouest

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

1° Présentation du Syndicat

A - Composition

Le Syndicat est constitué du Conseil Général des Yvelines et de 17 communes : Achères, Bailly, Chambourcy, Chavenay, Conflans-Sainte-Honorine, Feucherolles, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Noisy-le-Roi, Poissy, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Nom-la-Bretèche et Versailles.

B - Durée

Le Syndicat a été créé pour une durée initiale de 5 ans à compter du 27 décembre 1989. Il a été renouvelé pour une nouvelle période de 5 ans en 1994.

Par arrêté en date du 28 février 2000, Monsieur le Préfet des Yvelines a entériné la décision prise en Comité Syndical le 17 novembre 1999 ; désormais « le Syndicat est institué pour une durée correspondant à la réalisation de son objet ».

C - Objet

Sur le même principe, l'objet du Syndicat a été précisé.

L'article 2 était libellé ainsi : « Le Syndicat a pour objet de promouvoir et d'accélérer la réouverture au trafic voyageurs de la ligne S.N.C.F. Grande Ceinture Ouest dans l'ensemble du Département des Yvelines.

Il procède, à cet effet, à toutes les études techniques nécessaires, en complément de R.F.F., S.N.C.F., ainsi que des autres organismes intéressés.

Il s'associe à l'examen et au suivi des dossiers constitués par les différentes parties concernées ».

En fin d'année 1999, le Syndicat avait délibéré pour modifier ses statuts ; il s'agissait de prolonger sa durée, de redéfinir son objet, d'élargir la composition de son Bureau et de compléter l'article sur la participation des communes membres et du Conseil Général.

Une nouvelle modification des statuts s'est avérée nécessaire, pour tenir compte de l'adaptation de l'objet du Syndicat. En effet, la réouverture de la ligne GCO au trafic voyageurs devenait trop restrictive eu égard aux enjeux que représentent l'éventualité du trafic fret et le projet de Tangentielle pour les communes.

Cette décision a été prise en Comité Syndical le 18 octobre 2001.

Après délibération des collectivités concernées, Monsieur le Préfet des Yvelines a entériné cette modification par arrêté en date du 7 mai 2002.

L'objet du Syndicat est désormais défini comme suit :

1°) La ligne de Grande Ceinture Ouest

Le Syndicat a pour objet de promouvoir et d'accélérer la réouverture au trafic voyageurs de la ligne SNCF Grande Ceinture Ouest dans l'ensemble du Département des Yvelines. Il procède, à cet effet, à toutes les études techniques qui lui paraissent nécessaires, en complément de RFF, SNCF, ainsi que des autres organismes intéressés. Il s'associe à l'examen et au suivi des dossiers constitués par les différentes parties concernées.

2°) La Tangentielle Ouest-Sud

Le Syndicat a également pour objet de participer au projet de réouverture de la Tangentielle Ouest-Sud, tant au trafic voyageurs qu'au trafic fret, dans le Département des Yvelines.

À ce titre, il procède à toutes les études qui lui paraissent nécessaires et fait les interventions nécessaires pour protéger l'environnement et limiter au maximum les nuisances, notamment phoniques.

2° Activité administrative du Syndicat

A - Le Comité Syndical

En 2009, il s'est réuni seulement 2 fois :

- le 9 mars 2009, pour le Débat d'Orientation Budgétaire 2009 ; il a été décidé de ne pas appeler de cotisation auprès des communes,
- le 23 mars 2009 pour le Compte Administratif 2008, le compte de gestion 2008, l'affectation du résultat comptable 2008, le vote du Budget Primitif 2009.

B - Le Bureau

Il ne s'est pas réuni en 2009.

3°- Vie financière du Syndicat

C - Le Compte Administratif 2009

L'exécution de l'exercice 2009 fait ressortir les résultats suivants :

- **dépenses : 11 260,47 €** dont 10 788,81 € de frais de personnel,
- **recettes : 35 578,15 €** dont **35 551,15 €** d'excédent antérieur reporté,
- **excédent de fonctionnement : 24 317,68 €**

Cet excédent a été repris en section de fonctionnement du Budget Primitif 2010.

D - Cotisations des communes et du Conseil Général

Le SMERGC n'a pas appelé de cotisation auprès de ses communes membres ainsi qu'auprès du Conseil Général en 2005, 2006, 2007. En 2008, une légère participation a été appelée à raison de 0,02€ par habitant, le Conseil Général ayant apporté l'équivalent aux communes soit 5 914,58 €. Les dépenses de fonctionnement, modestes, ont été financées par l'excédent antérieur reporté. En 2009, aucune cotisation n'a été demandée.

4°- Aspects particuliers de l'année 2009

L'année 2009 n'a connu aucun élément nouveau depuis l'année précédente.

A - La réouverture de la ligne de Grande Ceinture

Pour mémoire, la ligne GCO a ouvert officiellement le 12 décembre 2004. Le prolongement de cette ligne s'inscrit désormais dans la perspective de la Tangentielle Ouest.

B - Le projet de Tangentielle Ouest

Depuis la délibération du 10 décembre 2002, la Tangentielle a été séparée en 2 tronçons, la Tangentielle Ouest (d'Achères à Versailles) et la Tangentielle Sud (de Versailles à Melun)

La commission de suivi, initiée par le STIF, qui pilote les projets de transports en Région Ile-de-France, a approuvé, lors de sa réunion du 26 mai 2005, le projet préparé par le bureau d'études INGEROP, mandaté à cet effet.

Ce projet se présente sous la forme suivante :

- une 1^{ère} étape qui consiste à prolonger GCO vers le sud de Noisy-le-Roi jusqu'à Saint-Cyr l'École RER et vers le nord de Saint-Germain-en-Laye GC jusqu'à Saint-Germain-en-Laye RER en solution tram-train,

- une seconde étape vers le nord soit vers Poissy et Achères RER ainsi qu'un prolongement en direction de Versailles au-delà de Saint-Cyr l'École.

Le Conseil Général est maintenant fortement impliqué, de même que le Conseil Régional puisqu'une somme de 200 millions d'euros a été annoncée au titre du financement de cette première étape.

En outre, il convient de prendre en compte l'évolution des projets comme le Grand Paris ou encore le projet EOLE (Est Ouest Liaison Express) qui ira jusqu'à Mantes en passant par le bassin de Conflans-Sainte-Honorine.

Ce qui semble prévaloir dans cette nouvelle orientation c'est la nécessité de relier les circulations entre les OIN (Opération d'Intérêt National) de la vallée de la Seine et du Plateau de Saclay. Le projet du Port Autonome de la Ville de Paris, en limite d'Achères et de Conflans semble également pris en compte dans ces nouvelles décisions.



Le calendrier annoncé de la 1^{ère} étape du projet est la suivante :

- fin 2010 : dossier du schéma de principe et d'enquête d'utilité publique,
- début 2001 : enquête publique,
- début 2012 : avant-projet,
- mise en service de cette liaison prévue pour fin 2015/début 2016.

Ces nouvelles orientations marquent aussi une évolution certaine du SMERGC puisque l'essentiel des études nécessaires à la réalisation du projet devraient entrer dans l'enveloppe globale ; ne resteraient plus alors que des besoins d'études strictement locaux à financer alors par le Syndicat.

Le SMERGC étant maintenant reconnu par le STIF comme un organisme de regroupement compétent, il peut aussi participer utilement au sein des commissions de travail et réunions diverses liées à l'avancement du dossier.

Enfin, le SMERGC reste comme un lieu de réflexion et d'échanges entre toutes les communes concernées par l'avenir de cette partie du département, la question des transports collectifs étant l'un des enjeux majeurs de ces développements futurs.



FONCTIONNEMENT		11 260.47		27.00	
Total opérations réelles et d'ordre		11 260.47		27.00	
60	ACHATS	324.32			
61	SERVICES EXTERIEURS				
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 936.15			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			27.00	
TOTAL SECTIONS		11 260.47		27.00	
001	Résultat reporté d'investissement				
002	Résultat reporté de fonctionnement			35 551.15	
TOTAL GENERAL		11 260.47		35 578.15	
DEFICIT / EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE				24 317.68	

REPARTITION DES COMMUNES au 01 01 2010

COMMUNES	Nombre
	Habitants
ACHERES	20 001
BAILLY	4 194
CHAMBOURCY	5 963
CHAVENAY	1 899
CONFLANS-SAINT-HONORINE	34 305
FEUCHEROLLES	3 105
FOURQUEUX	4 404
L'ETANG-LA-VILLE	4 875
MAISONS-LAFFITTE	23 014
MAREIL-MARLY	3 530
NOISY-LE-ROI	8 344
POISSY	36 230
RENNEMOULIN	142
SAINT-CYR-L'ECOLE	16 365
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	43 015
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	5 022
VERSAILLES	89 490
CONSEIL GENERAL DES YVELINES	
TOTAL communes	303 898